



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de construire

Question écrite n° 84684

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité à propos de l'article 29 du projet de loi pour l'activité et la croissance qui met un terme à la procédure d'action en démolition contre les permis de construire jugés illégaux. Cet article a été rétabli par un amendement du Gouvernement voté en commission des lois le 8 juin, puis adopté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat. Il prévoit qu'un tribunal judiciaire ne peut condamner un propriétaire à démolir une construction, après que le permis de construire ait été annulé par le juge administratif, que si cette construction se trouve dans une zone protégée. Autrement dit, l'action en démolition ne sera plus possible dans les zones ne faisant pas l'objet d'une protection particulière. Aussi, les associations de défense de l'environnement manifestent leur mécontentement car cet amendement revient à la rédaction originelle du projet de loi et non au compromis trouvé lors de la discussion qui conduisait à réduire à six mois le délai durant lequel l'action en démolition pouvait être engagée afin d'agir comme une mesure pédagogique de dissuasion des pratiques délictueuses au regard des enjeux environnementaux à protéger. À la veille d'une troisième lecture à l'Assemblée nationale, il lui demande si le Gouvernement entreprend de supprimer, par amendement, cet article et quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour réformer le code de l'urbanisme afin d'accélérer les procédures d'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84684

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5145

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)